



## CONTRAT DE LOCATION DU GITE « Le Petit Cheval Blanc »

**A renvoyer signé (recto-verso), DANS LES 8 JOURS**

**Entre le bailleur :**

**John & Nadine Nicolaije-Nyssen**  
domiciliés à Rue du Cheval Blanc, 256  
B-4852 HOMBOURG

Tél.: ++32 87 788618  
GSM : ++32 499 142884 ou ++32 498 791574

E-mail : [johnad22@hotmail.com](mailto:johnad22@hotmail.com)  
Site web : [www.lepetitchevalblanc.be](http://www.lepetitchevalblanc.be)

N° compte : IBAN BE26 1030 2935 8029  
BIC / SWIFT : NICA BEBB

**et le locataire :**

\* M. et/ou Mme .....  
\* Société.....  
Représentée par :  
.....  
Fonction : .....  
Domicilié(s) à .....  
Tél.: ..... Fax:.....  
GSM : .....  
E-mail : .....  
N° carte d'identité : .....  
Date de naissance : .....

**Il a été convenu et accepté ce qui suit :**

La location aux personnes suivantes (Nbre adultes : ... - Enfants de 0 à 3 ans : ... de 4 à 12 ans : ..... ) :

NOM - Prénom	NOM - Prénom	NOM - Prénom	NOM - Prénom
1.	3.	5.	7.
2.	4.	6.	8.

**Pour la période** du ..... à ..... heures au ..... à ..... heures

**Du gîte « Le Petit Cheval Blanc »**, classé ... épis sis à **4852 HOMBOURG, rue du Cheval Blanc, 250**  
Veuillez préciser l'heure d'arrivée : .....

**Le montant locatif est fixé à** ..... €

**La garantie locative**, d'un montant de 350€ sera versée **1 mois avant le séjour ou déposée en espèces à l'arrivée** et sera restituée **dans les 14 jours** suivant le départ s'il n'y a pas de dégâts à l'hébergement, bâtiments annexes et alentours, déduction faite des différentes charges. Le propriétaire se réserve le droit de refuser l'accès au gîte si la garantie n'est pas payée.

**La location n'est effective** qu'à dater du paiement du montant locatif, soit ..... € à verser au n° de compte ci-dessus au plus tard **dans les 8 jours de la réception** par le bailleur du contrat signé par le locataire.

En cas de locataires multiples, les dettes et créances sont solidaires et indivisibles entre eux.

La **taxe communale** et le **nettoyage** sont compris dans le prix. Toutefois, le gîte doit être rangé, balayé et/ou aspiré en fin du séjour.

Les **charges non comprises** dans le prix sont payées en fin de séjour et selon consommation :

Electricité	Gaz	Eau	Pellets	Sacs poubelles	Draps	Autres
0,3 €/Kw jour 0,2 €/Kw nuit	1 €/litre	5 €/m <sup>3</sup>	5 €/sac 15kg	1,5 €/sac jaune 0,5 €/ sac bleu	5 €/paire	..... .....

Les animaux domestiques ne sont pas admis.

Le locataire s'engage à assurer la quiétude et le respect des riverains.

Le locataire accepte et s'engage à respecter les conditions générales qui font partie intégrale du contrat.

Fait en double d'exemplaires que de parties à ....., le .....

Le propriétaire,

Le locataire,

(\*) Biffer les mentions inutiles.

Nous avons trouvé les coordonnées de votre gîte par :

<input type="radio"/> site Accueil Champêtre en Wallonie	<input type="radio"/> site OPT	<input type="radio"/> autres .....
<input type="radio"/> site du propriétaire	<input type="radio"/> site Beaujean Vacances	<input type="radio"/> recommandation

## CONDITIONS GENERALES

### Article 1<sup>er</sup>

Le contrat est un contrat de location touristique. La brève durée du contrat constitue une condition essentielle sans laquelle le contrat n'aurait pas été conclu. Le preneur ne peut établir sa résidence principale dans l'immeuble loué.

### Article 2      **ASSURANCES**

#### ▸ **Assurances Incendie**

**Le locataire doit être couvert en RC locative** pour les dégâts qu'il pourrait occasionner à l'immeuble et aux meubles loués.

**Soit (\*) Cochez la case utile (1 – 2 ou 3)**

1. le locataire est couvert en RC locative par l'assurance du propriétaire de la ferme (clause d'abandon de recours).

**A défaut,**

2. le locataire déclare, être couvert pour de tels risques par son assurance incendie personnelle (assurance villégiature).

**A défaut,**

3. le locataire s'engage à souscrire un contrat couvrant ce risque.

#### ▸ **Assurances Responsabilité Civile Familiale (Vie privée)**

▫ Le locataire est couvert par une assurance Responsabilité Civile Familiale (Vie privée)

▸ Le propriétaire décline toute responsabilité pour les dégâts, pertes ou vols des biens personnels apportés par le locataire ou les personnes qui l'accompagnent.

### Article 3      **ANNULATION**

Elle doit obligatoirement être communiquée par écrit.

Les frais suivants sont portés en compte :

- de la date de réservation à 56 jours avant la date du début du séjour : 30% du montant de la location
- de 55 à 30 jours avant la date du séjour : 60% du montant de la location
- dans les 29 derniers jours : 100% du montant de la location

### Article 4

Un écourtement de séjour du fait du locataire ne donne pas droit à un remboursement.

### Article 5      **INVENTAIRE**

Il est convenu qu'un inventaire des lieux loués, mobilier, matériel et ustensiles, aura lieu lors de l'entrée en jouissance et lors du départ du locataire. Toute perte ou dégât ainsi que le non-respect de la propreté des lieux donneront droit à une indemnisation.

### Article 6      **RECLAMATIONS**

Toute réclamation doit être envoyée au bailleur par lettre recommandée dans un délai de 8 jours après la fin du séjour.

Les pièces justificatives doivent être jointes.

Date :

Signature :